

L'an deux mille douze, le Conseil Municipal de la Commune d'Uruffe s'est réuni le 15 Juin 2012 à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur FAYS José, Maire de la Commune, répondant à la convocation du 12/05/2012.

ORDRE DU JOUR :

- REGROUPEMENT SCOLAIRE

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf :  
- M. FAYS Didier

Monsieur GAILLARD Éric est élu secrétaire de séance.  
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Présents dans la salle : 3 parents d'élèves (représentants des parents et aides maternelles).

SCOLARITÉ :

• Entrée des enfants de Maternelle en Primaire :

Au vu du nombre faible d'élèves à l'école de Vannes-le-Châtel et au désordre fonctionnel dans les classes de l'école d'Uruffe, l'Inspection de l'Education Nationale souhaiterait faire entrer les enfants sortant de Maternelle en Primaire à l'école de Vannes-le-Châtel pour la seule année scolaire 2012-2013, ce qui pourrait offrir une solution aux divers problèmes de discipline à Uruffe et d'effectifs à Vannes-le-Châtel.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les parents présents et réfléchi à cette possibilité, constate que cette demande présente beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages, notamment pour les enfants (double rentrée scolaire 2012 à Vannes-le-Châtel, 2013 à Uruffe, double perturbation relationnelle, interruption de lieu de scolarité (illégal), cheminement et coût des transports, etc...).

Le Conseil Municipal, par un vote à bulletin secret décide à l'unanimité de refuser ce projet de faire entrer les élèves sortants de

maternelle pour aller à Vannes-le-Châtel pour la rentrée scolaire 2012-2013.

• Discipline pour l'année scolaire 2012/2013 :

Le Conseil Municipal s'engage auprès des parents d'élèves présents également de poser de façon draconienne la rigueur indispensable au fonctionnement scolaire dès la rentrée prochaine, en organisant avec les parents d'élèves, les instituteurs, leur hiérarchie et les élus, une réunion pour définir avec précision les règles à ne pas enfreindre.

Les dégradations et exactions inqualifiables enregistrées cette année ne pourront se reproduire.

Tout l'arsenal disponible pour protéger l'intégrité nécessaire à cette fonction indispensable de l'éducation du citoyen sera mis en place pour circonvenir tout débordement.

• Regroupement scolaire :

Suite au Conseil Municipal du 08 Juin 2012 et à la décision prise par l'Assemblée de scolariser les élèves dans un regroupement scolaire et, par conséquent, abandonner l'école communale d'Uruffe/Gibeaux, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une autre décision doit être prise avant le 30 Juin quand à la direction des élèves vers le regroupement scolaire de Rigny-la-Salle, en cours de réalisation, ou vers celui de Vannes-le-Châtel/Allamps, en projet.

L'Assemblée évoque les différences fonctionnelles des deux possibilités. Outre l'aspect financier intéressant de Rigny-la-Salle qui dégageront la Commune des coûts d'investissement, les frais de fonctionnement à prévoir sont les mêmes pour les deux projets.

L'intérêt de notre secteur est prépondérant pour le rayonnement de la Communauté de Communes, mais la possibilité, à définir, d'une scolarisation au collège de Colombey-les-Belles minimise l'inconvénient de disparité d'évolution des enfants comme cela est déjà le cas pour les élèves de Mont-le-Vignoble, Vicherey et autres Communes de l'EPCI de Colombey-les-Belles.

L'Assemblée a également le sentiment de ne pas avoir été suffisamment entendue lorsque dans cette démarche de réflexion elle insistait sur le délai du 30 juin 2012 à respecter impérativement vis-à-

vis de Vaucouleurs qui doit s'engager sur la fin du projet scolaire de leur Communauté de Communes avant septembre 2012.

Les conseillers présents lors des différentes réunions réalisées sur le secteur précisent qu'ils n'ont pas senti une réelle volonté d'action sur le sujet, et regrettent surtout que cette démarche se relevant de compétence intercommunale n'ait pas été évoquée et prise en responsabilité sur l'ensemble de son secteur par la Communauté de Communes de Colombey et du Sud Toulinois.

L'adjoint aux finances souligne qu'après analyse des moyens réels de la Commune, supporter un tel investissement coûteux et très long, contraindra à augmenter sérieusement les impôts et abandonner tous autres projets de réalisation communale, voire de fonctionnalités conviviales (fêtes, repas, cérémonies...).

En fin de débat, le Maire propose de reporter le vote définitif à une séance fin juin, début juillet.

L'Assemblée veut s'exprimer immédiatement, un vote est proposé pour régler ce dilemme à la question « devons-nous nous prononcer à présent sur le vote du choix du regroupement scolaire ? »

7 élus se prononcent pour  
3 élus s'abstiennent

Le vote est donc décidé.

Le Maire réclame un vote à bulletin secret et propose la question suivante :

Puisque le projet de Vaucouleurs est le plus avancé, il sera pris comme référence, ainsi l'Assemblée doit se prononcer sur « Voulez-vous que la Commune oriente les élèves de primaire et maternelle vers le regroupement scolaire de Rigny-la-Salle ? »

Le résultat est sans équivoque, à l'unanimité des votants. La réponse est oui (10 voix).

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 53 mn.

URUFFE  
11/05/2012